



Destruction d'un nid de frelons asiatiques – Demande de subvention

Date de réception

Nom et prénom du demandeur : _____

Adresse du demandeur : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Localisation du nid de frelons asiatiques (arbre, hangar, etc...) _____

Adresse : _____

Professionnel agréé ayant détruit le nid : _____

Signature du demandeur

Pièces à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier

- copie de la facture acquittée
- RIB du demandeur
- attestation fournie par le professionnel qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques (ou précision sur la facture acquittée)

Dossier à déposer ou à envoyer à :

Mairie de Roullet-Saint-Estèphe
42 rue Nationale
16440 ROULLET-SAINT-ESTEPHE
Tel : 05 45 66 30 08
Mail : mairie@roulletstephe.fr

Règlement d'attribution des aides à la destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune de Rouillet-Saint-Estèphe

Délibération n° D_2020_5_15 du 09/06/2020

Objet : participation de la commune à la destruction des nids de frelons asiatiques (*vespa velutina*) afin de lutter contre la propagation de cette espèce invasive.

Bénéficiaire : Particulier prenant en charge la destruction d'un nid de frelons asiatiques situé sur le territoire de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe

Conditions :

- La participation financière de la commune ne peut intervenir que sur demande écrite de l'administré via le présent formulaire, accompagné des pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier.
- La participation financière sera possible pour toute demande déposée à compter du 01 mai 2020 et jusqu'au 15 octobre 2020

Montant de l'aide :

<i>Nature des dépenses subventionnables</i>	<i>Pourcentage de l'aide</i>	<i>Plafond maximum de la dépense subventionnée (en TTC)</i>	<i>Plafond maximum de la subvention</i>
Destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel agréé*	50% du montant de la facture (TTC)	150 €	75 €

*liste disponible en annexe du formulaire de demande.